



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

Paris, le **20 MARS 2017**  
N°154 /SGDSN/PSE/PSN

*Direction de la protection  
et de la sécurité de l'Etat*

**Note  
pour le cabinet du Premier ministre**

- Objet** : Rapport d'activités de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale.
- Référence** : Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense.
- Annexe** : Rattachement des points d'importance vitale (page 3 et 4).

La *commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale* (CIDS SAIV) a pour rôle d'émettre un avis sur les *directives nationales de sécurité* (DNS) rédigées par les ministères coordonnateurs. La CIDS se prononce également sur la désignation ou le retrait des *opérateurs d'importance vitale* (OIV), sur les *plans de sécurité d'opérateurs* (PSO) de dimension nationale ainsi que sur la liste des *points d'importance vitale* (PIV). L'examen des PSO de dimension « zonale » relève, pour sa part, des *commissions zonales de défense et de sécurité* (CZDS). Enfin, la CIDS peut être amenée à statuer sur toute question relative à la sécurité des activités d'importance vitale.

Créée par décret le 23 février 2006, la CIDS s'est tenue, à ce jour, à 32 reprises.

**1 Bilan de l'année 2016**

La CIDS s'est réunie les 29 juin et 13 décembre 2016.

Le bilan de l'année 2016 est le suivant :

- la révision des DNS se déroule conformément au calendrier prévisionnel. Ainsi, sept DNS révisées supplémentaires ont reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit des DNS « gestion de l'eau », « industrie et activités industrielles », « finances », « espace », « établissements de santé », « activités civiles de l'Etat » et « recherche publique ». L'approbation de celles-ci porte à 17 les DNS révisées depuis 2014. Cette démarche vise à prendre en compte l'ensemble des risques, les nouvelles menaces liées à la sécurité des systèmes d'information et à intégrer les mesures évolutives du plan VIGIPIRATE ;
- la commission a donné un avis favorable à la désignation de neuf nouveaux OIV portant leur nombre à un total de 253. Ces nouveaux opérateurs relèvent pour la plupart de la DNS « communications électroniques et Internet » ;
- au terme des avis rendus par la commission interministérielle et les commissions zonales, 1382 PIV sont maintenant répertoriés. Ils sont consultables sur ISIS dans la base de données

cartographiques interministérielle DIVA tenue à jour par le SGDSN. Les graphiques en annexe détaillent la répartition des PIV par ministère coordonnateur et par secteur d'activités.

Parallèlement, le pilotage territorial du dispositif par le ministère de l'intérieur se poursuit, avec l'appui du SGDSN. A ce jour, 60 % des PIV disposent d'un *plan particulier de protection* (PPP) rédigé et approuvé et 30 % sont dotés d'un *plan de protection externe* (PPE) validé. Ces résultats demeurent en-deçà des attentes. C'est pourquoi le SGDSN, en liaison avec le ministère de l'intérieur, a engagé des actions de formation auprès des agents des préfectures qui bénéficient dans ce cadre de l'expérience d'opérateurs et d'experts de la sécurité. Trois formations ont déjà eu lieu, respectivement en zone Sud, en zone Nord et en zone Ouest et près de 100 agents ont été formés à ce jour.

La commission a également été informée des travaux en cours concernant la mise en œuvre de l'article 22 de la loi de programmation militaire de 2013 qui a introduit dans le code de la défense des obligations nouvelles en matière de sécurité des systèmes d'information des OIV. L'*agence nationale de la sécurité des systèmes d'information* (ANSSI) a piloté des groupes de travail sectoriels pour définir avec les opérateurs dans le domaine de la cybersécurité, des règles efficaces, adaptées aux spécificités des divers métiers et soutenables pour ces opérateurs. Neuf arrêtés sectoriels ont ainsi été adoptés au premier semestre 2016.

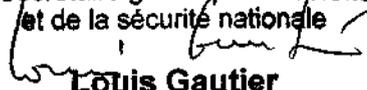
Conformément au titre de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance, le *ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer* (MEEM) a identifié en raison du danger grave qu'ils représentent pour les populations, 78 sites SEVESO répondant aux critères de désignation en tant que PIV. Parmi ces 78 sites SEVESO, seulement cinq ont été désignés PIV.

## **2 Perspectives pour l'année 2017**

La révision des DNS devrait être achevée à la fin de l'année 2017. Cinq DNS relevant de quatre ministères coordonnateurs sont en cours de modification.

Outre cette révision des DNS, l'effort continuera d'être porté sur la mise en œuvre territoriale de la SAIV. L'objectif est de tenir une séance de formation dans les quatre autres zones de défense et de sécurité métropolitaines avant l'été 2017.

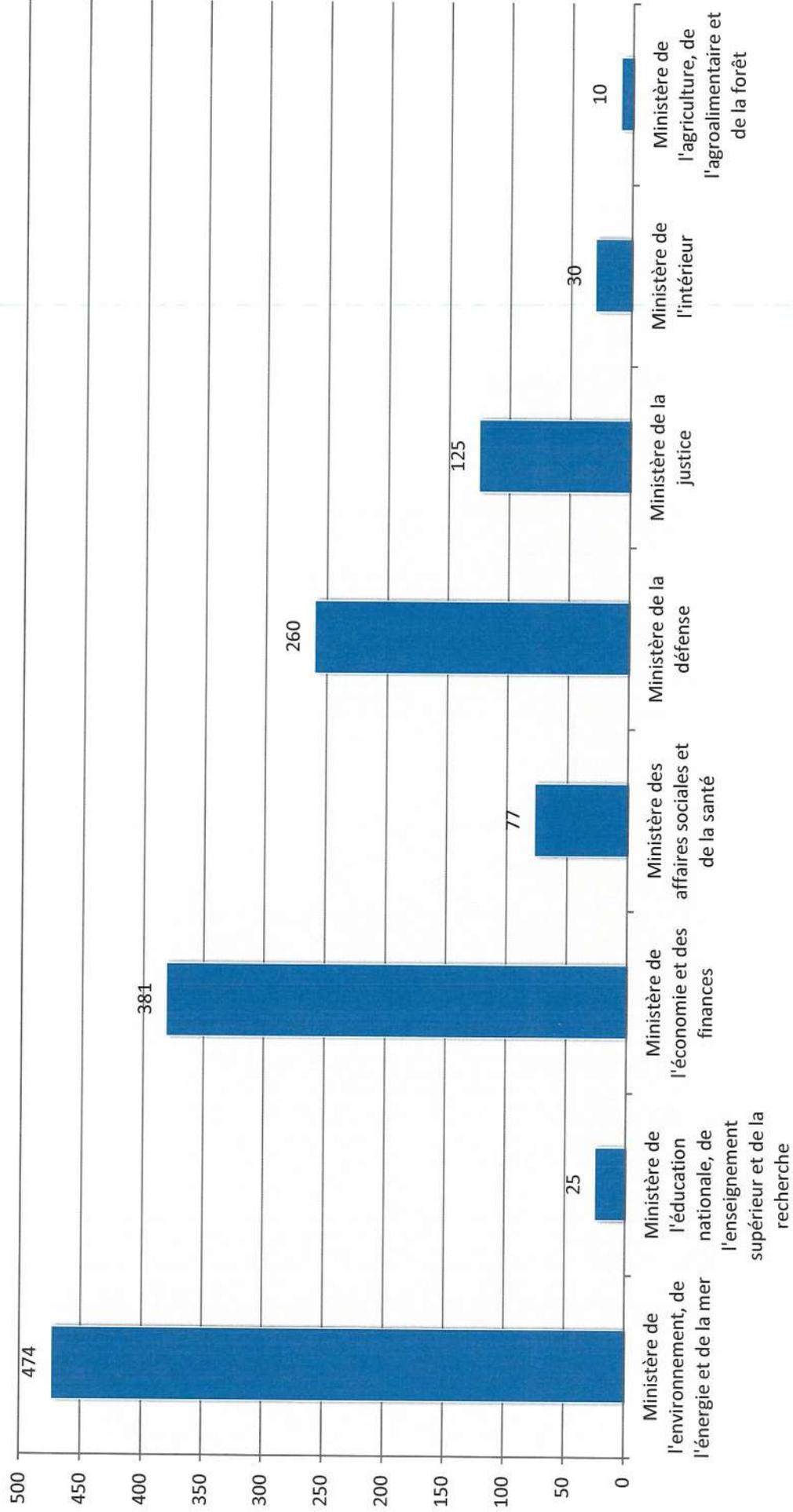
Enfin, le renforcement de la sécurité des sites SEVESO par l'intégration de certains d'entre eux au dispositif SAIV se poursuivra. Les échanges bilatéraux avec les opérateurs pressentis sont l'occasion d'apprécier l'impact de la destruction ou de l'avarie de l'établissement sur la santé des populations et d'évaluer des conséquences économiques de ce nouveau statut pour l'opérateur.

Le Secrétaire général de la défense  
et de la sécurité nationale  
  
Louis Gautier

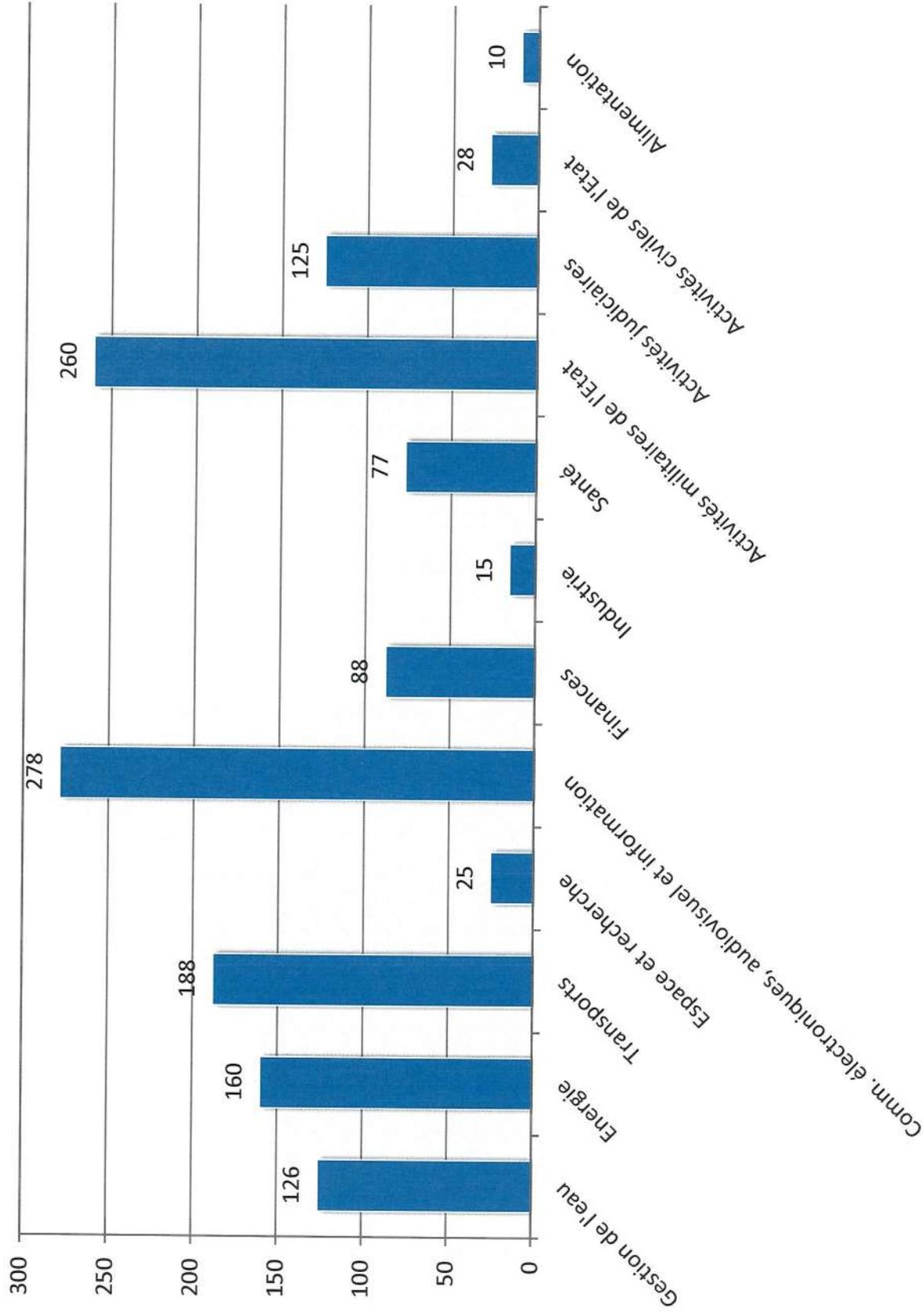
Annexe

Rattachement des points d'importance vitale

Nombre de points d'importance vitale par ministère coordonnateur (février 2017)



Nombre de points d'importance vitale par secteur d'activités (février 2017)



## **Destinataires**

### **Premier ministre**

Général de corps d'armée François LECOINTRE, chef du cabinet militaire.

Monsieur Etienne STOSKOPF, conseiller affaires intérieures.

Madame Nolwenn CHOUFFOT, chargée de mission auprès des conseillers pour les affaires intérieures.

**Diffusion interne** (par messagerie)

<b>SG</b>	M. GAUTIER
<b>SGA</b>	GCA STEININGER
<b>COORD</b>	COL DUPONT
<b>ANSSI</b>	IGA POUPARD COL GERMAIN
<b>PSE</b>	M. BOLOT M. JACOB Mme GOLA-de MONCHY M. SIMON ACAM DUCAMIN M. DUDIT M. DONIKIAN



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

Paris, le **08 FEV. 2018**  
N° 33 /SGDSN/PSE/PSN

*Direction de la protection  
et de la sécurité de l'Etat*

**Note  
pour le cabinet du Premier ministre**

- Objet** : Rapport d'activités de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale.
- Référence** : Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense.
- Annexe** : Rattachement des points d'importance vitale (page 3 et 4).

La *commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale* (CIDS SAIV) a pour rôle d'émettre un avis sur les *directives nationales de sécurité* (DNS) rédigées par les ministères coordonnateurs. La CIDS se prononce également sur la désignation ou le retrait des *opérateurs d'importance vitale* (OIV), sur les *plans de sécurité d'opérateurs* (PSO) de dimension nationale ainsi que sur la liste des *points d'importance vitale* (PIV). L'examen des PSO de dimension « zonale » relève, pour sa part, des *commissions zonales de défense et de sécurité* (CZDS). Enfin, la CIDS peut être amenée à statuer sur toute question relative à la sécurité des activités d'importance vitale. Créée par décret le 23 février 2006, la CIDS s'est tenue, à ce jour, à 34 reprises.

**1 Bilan de l'année 2017**

La CIDS s'est réunie les 5 juillet et 21 décembre 2017. Le bilan de l'année 2017 est le suivant :

- la révision des DNS se déroule conformément au calendrier prévisionnel. Ainsi, deux DNS révisées supplémentaires ont reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit des DNS « alimentation » et « veille et alerte sanitaires ». L'approbation de celles-ci porte à 18 les DNS révisées depuis 2014 ;
- la commission a donné un avis favorable à la désignation de 33 nouveaux OIV portant à 290 le nombre total d'OIV. Ces nouveaux opérateurs sont, pour la plupart, des établissements industriels classés SEVESO ainsi que des opérateurs de la gestion de l'eau ;
- au terme des avis rendus par la commission interministérielle et les commissions zonales, 1425 PIV ont été répertoriés et intégrés dans la base de données cartographiques interministérielle DIVA, tenue à jour par le SGDSN. Les graphiques en annexe détaillent la répartition des PIV par ministère et par secteur d'activités.

Parallèlement, le pilotage territorial du dispositif s'est poursuivi et sept formations dédiées à la SAIV ont été dispensées dans l'ensemble des zones de défense et de sécurité métropolitaines. Ainsi, 236 agents des préfetures de 70 départements ont été formés. Le retour est très positif et l'aspect

pratique et opérationnel de cette formation a été unanimement salué. Ces journées d'échanges ont également permis de mettre en évidence les problématiques rencontrées par les agents dans la mise en œuvre quotidienne du dispositif SAIV.

Sur la base des retours exprimés par les agents, le SGDSN et le ministère de l'intérieur ont piloté les travaux de révision du nouveau plan-type et du guide d'aide à la rédaction et à l'examen du *plan de particulier de protection* (PPP) et du *plan de protection externe* (PPE). Les nouvelles versions se veulent à la fois plus pragmatiques et plus souples pour les utilisateurs.

Dans le bilan des actions conduites au titre de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance, le *ministère de la transition écologique et solidaire* (MTES) a identifié 78 sites SEVESO susceptibles de devenir des PIV en raison du danger grave qu'ils représentent pour les populations. Parmi les 78 sites SEVESO, les échanges avec les opérateurs ont bien avancé et 29 ont été désignés PIV à ce jour.

La zone de défense et de sécurité de Paris-Ile-de-France a organisé, avec le SGDSN, un colloque sur le thème « activités d'importance vitale en Ile-de-France, échanger pour progresser » le 7 juin 2017. Cet événement a réuni près de 160 représentants d'OIV franciliens, d'industriels de la sécurité et de services de l'Etat. L'objectif, qui était de répondre aux préoccupations opérationnelles des opérateurs, a été atteint. Programmé dans la continuité de l'anniversaire des dix ans du dispositif SAIV, ce colloque a ainsi contribué à renforcer le cercle de confiance constitué des OIV et des pouvoirs publics.

Au vu de l'activité soutenue de la CIDS et parce qu'elle permet d'adopter une approche concertée dans la mise en œuvre du dispositif SAIV, le SGDSN a proposé le maintien de cette commission en réponse à la circulaire du Premier ministre du 24 octobre 2017 relative à la modernisation des procédures de consultation préalable et à la réduction du nombre de commissions consultatives.

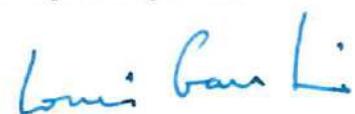
## **2 Perspectives pour l'année 2018**

La révision des DNS devrait être achevée à la fin de l'année 2018. Trois DNS relevant de deux ministères coordonnateurs sont en cours d'instruction par le SGDSN.

Outre cette révision des DNS, les nouveaux plans-types ainsi que les guides PPP et PPE devront être approuvés par arrêté du Premier ministre. Cette approbation reste dépendante de l'adoption, au préalable, du décret en Conseil d'Etat sur la déclassification des plans-types. En effet, l'expérience acquise après dix ans de mise en œuvre du dispositif SAIV démontre que la classification de ces documents méthodologiques ne se justifiait pas dès lors qu'il s'agissait d'outils d'aide à la rédaction qui ne fournissent pas d'informations sensibles. Ce décret a été transmis au *Secrétariat général du Gouvernement* (SGG) à la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, l'effort continuera d'être porté sur la mise en œuvre territoriale de la SAIV. L'objectif est d'entamer un nouveau cycle de formation d'ici l'été 2018 centré, cette fois-ci, sur la rédaction des PPE.

Le renforcement de la sécurité des sites SEVESO par l'intégration de certains d'entre eux au dispositif SAIV se poursuivra. Les échanges bilatéraux avec les opérateurs pressentis sont l'occasion d'apprécier l'impact de la destruction ou de l'avarie de l'établissement sur la santé des populations et de juger des conséquences économiques de ce nouveau statut pour l'opérateur.



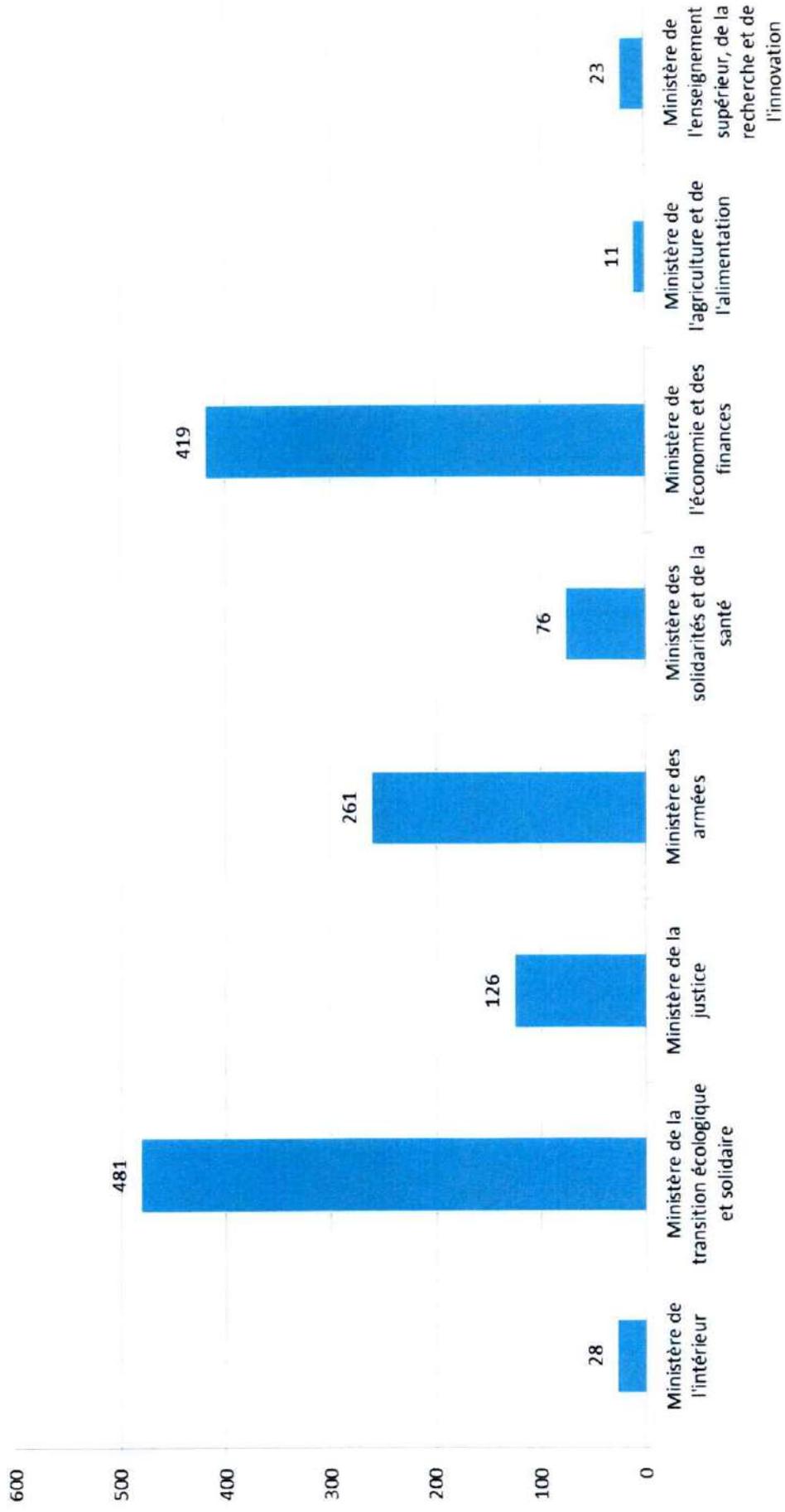
Le Secrétaire général de la défense  
et de la sécurité nationale

**Louis Gautier**  
Page 2 sur 5

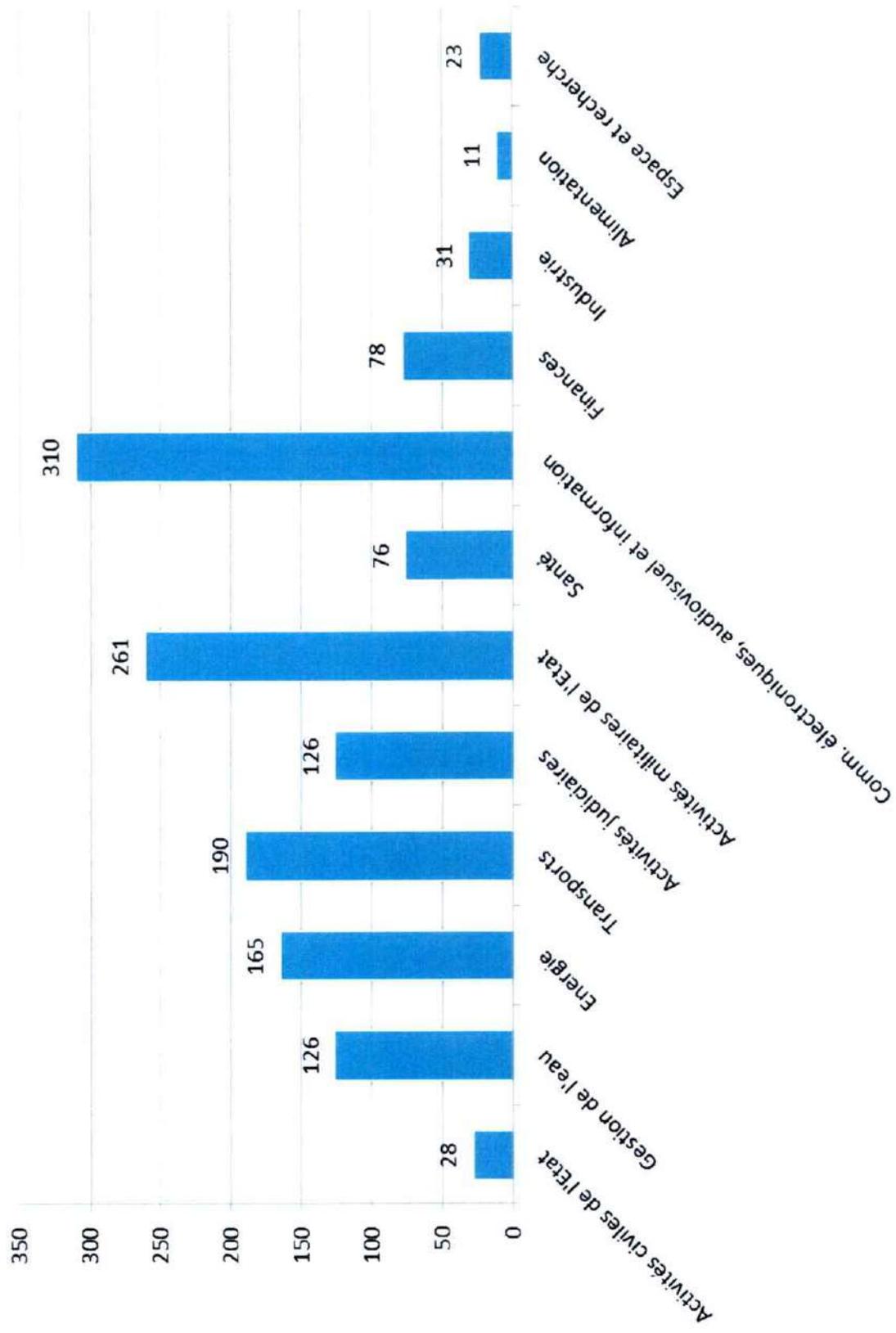
Annexe

Rattachement des points d'importance vitale

Nombre de points d'importance vitale par ministère coordonnateur (février 2018)



Nombre de points d'importance vitale par secteur d'activités (février 2018)



## **Destinataires**

### **Premier ministre**

Général de division Benoît DURIEUX, chef du cabinet militaire.

Monsieur Eric JALON, conseiller affaires intérieures.

Madame Nolwenn CHOUFFOT, chargée de mission auprès des conseillers pour les affaires intérieures.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**SG** M. GAUTIER  
**SGA** GCA de WOILLEMONT  
**COORD** CV LAPOINTE  
**PSE** M. BOLOT  
M. TREVISANI  
Mme MUNSCH  
Mme GOLA-de MONCHY  
M. SIMON  
ACAM DUCAMIN  
M. DUDIT  
M. DONIKIAN

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

Paris, le **09 AVR. 2019**  
N° ~~157~~ /SGDSN/PSE/PSN

*Direction de la protection  
et de la sécurité de l'Etat*

### Note

#### pour le cabinet du Premier ministre

#### A l'attention de Monsieur Eric JALON, conseiller pour les affaires intérieures

- Objet : Rapport d'activité de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale.
- Référence : Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense.
- Annexe : Rattachement des points d'importance vitale (pages 3 et 4).

La *commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale* (CIDS SAIV) a pour rôle d'émettre un avis sur les *directives nationales de sécurité* (DNS) rédigées par les ministères coordonnateurs. La CIDS se prononce également sur la désignation ou le retrait des *opérateurs d'importance vitale* (OIV), sur les *plans de sécurité d'opérateurs* (PSO) de dimension nationale ainsi que sur la liste des *points d'importance vitale* (PIV). L'examen des PSO de dimension « zonale » relève, pour sa part, des *commissions zonales de défense et de sécurité* (CZDS). Enfin, la CIDS peut être amenée à statuer sur toute question relative à la sécurité des activités d'importance vitale. Créée par décret le 23 février 2006, la CIDS s'est réunie, à ce jour, à 36 reprises.

#### **1 Bilan de l'année 2018**

La CIDS s'est réunie les 12 juin et 5 décembre 2018. Le bilan de l'année 2018 est le suivant :

- La révision des DNS se déroule conformément au calendrier prévisionnel et touche à sa fin, avec 21 DNS révisées sur 22. Seule la DNS Nucléaire est encore en cours de révision. Par ailleurs, la commission a approuvé l'annexe de la DNS Espace relative à la protection des Installations sol EGNOS ;
- La commission a donné un avis favorable à la désignation de neuf nouveaux OIV et à la suppression de deux, portant à 297 le nombre total d'OIV. Ces nouveaux opérateurs relèvent pour la plupart de la DNS Espace (désignation de sites accueillant les installations sol EGNOS et responsabilisation d'opérateurs vis-à-vis des installations qu'ils exploitent au Centre spatial guyanais) ;
- Au terme des avis rendus par la commission interministérielle et les commissions zonales, 1440 PIV sont répertoriés et intégrés dans la base de données cartographiques interministérielle DIVA, tenue à jour par le SGDSN. Les graphiques en annexe détaillent la répartition des PIV par ministère et par secteur d'activités.

Le pilotage territorial du dispositif s'est poursuivi avec l'appui du ministère de l'intérieur et sept formations dédiées à la SAIV ont été dispensées dans l'ensemble des zones de défense et de sécurité métropolitaines. Ainsi, environ 220 agents des préfectures de 70 départements ont été formés. Le retour est très positif et l'aspect pratique et opérationnel de cette formation a été unanimement salué. Ces journées d'échanges ont également permis de mettre en évidence les problématiques rencontrées par les agents dans la mise en œuvre quotidienne du dispositif SAIV.

Les nouveaux plans-types ainsi que les guides PPP et PPE ont été approuvés et déclassifiés par arrêté du Premier ministre du 2 juillet 2018. Sur la base des retours exprimés par les agents, les nouvelles versions sont désormais plus pragmatiques et plus souples pour les utilisateurs.

Pour les actions conduites au titre de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance, le *ministère de la transition écologique et solidaire* (MTES) a identifié 78 sites SEVESO susceptibles de devenir des PIV en raison du danger grave qu'ils représentent pour les populations. Parmi ces 78 sites :

- 44 PIV ont été désignés ou sont en cours de désignation par les commissions zonales,
- 10 sites doivent être proposés à la désignation à l'issue de la rédaction des PSO de cinq opérateurs,
- 13 sites ne répondent pas aux critères définis et seront retirés de la liste,
- la discussion reste ouverte pour 11 sites.

Afin de réaliser un état des lieux de la protection des sites SEVESO et de dresser un bilan des actions conduites, le SGDSN et le MTES ont organisé le 3 juillet 2018 un colloque sur la sécurité des sites SEVESO. Cet événement a réuni près de 200 personnes, principalement des opérateurs de sites SEVESO mais également des représentants des différents ministères concernés, de préfectures et de zones de défense, d'industriels de la sécurité et de quelques partenaires étrangers (Commission européenne, Belgique).

## **2 Perspectives pour l'année 2019**

La révision des 22 *directives nationales de sécurité* devrait être achevée à la fin de l'année 2019 avec la révision de la DNS du secteur nucléaire.

L'instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale n°6600/SGDSN/PSE/PSN du 7 janvier 2014 sera également révisée en 2019. Cette instruction décline et précise l'ensemble des dispositions relatives à la SAIV. Sa révision permettra d'intégrer les évolutions relatives aux enquêtes administratives avant l'accès aux *points d'importance vitale* et la montée en puissance du *Service national des enquêtes administratives de sécurité* (SNEAS), et de préciser certaines dispositions, notamment sur le rôle des commissions zonales de défense et de sécurité.

Deux premières *zones d'importance vitale* devraient voir le jour en 2019. Ces zones sont des aires dans lesquelles sont implantés plusieurs PIV relevant d'opérateurs d'importance vitale différents et pour lesquels une prise en compte commune de la sécurité présente une plus-value opérationnelle.

L'effort continuera d'être porté sur la mise en œuvre territoriale de la SAIV. L'objectif est d'entamer un nouveau cycle de formation d'ici l'été 2019, centré sur la rédaction des PPE. Un effort particulier sera apporté aux *plans de protection externe* des PIV nucléaires civils, au moyen d'une *task force* d'appui aux préfets de départements concernés. Elle est composée de personnels du service du haut fonctionnaire de défense du ministère de l'intérieur, du *Commandement Spécialisé pour la Sécurité Nucléaire* (CoSSeN) et du SGDSN.

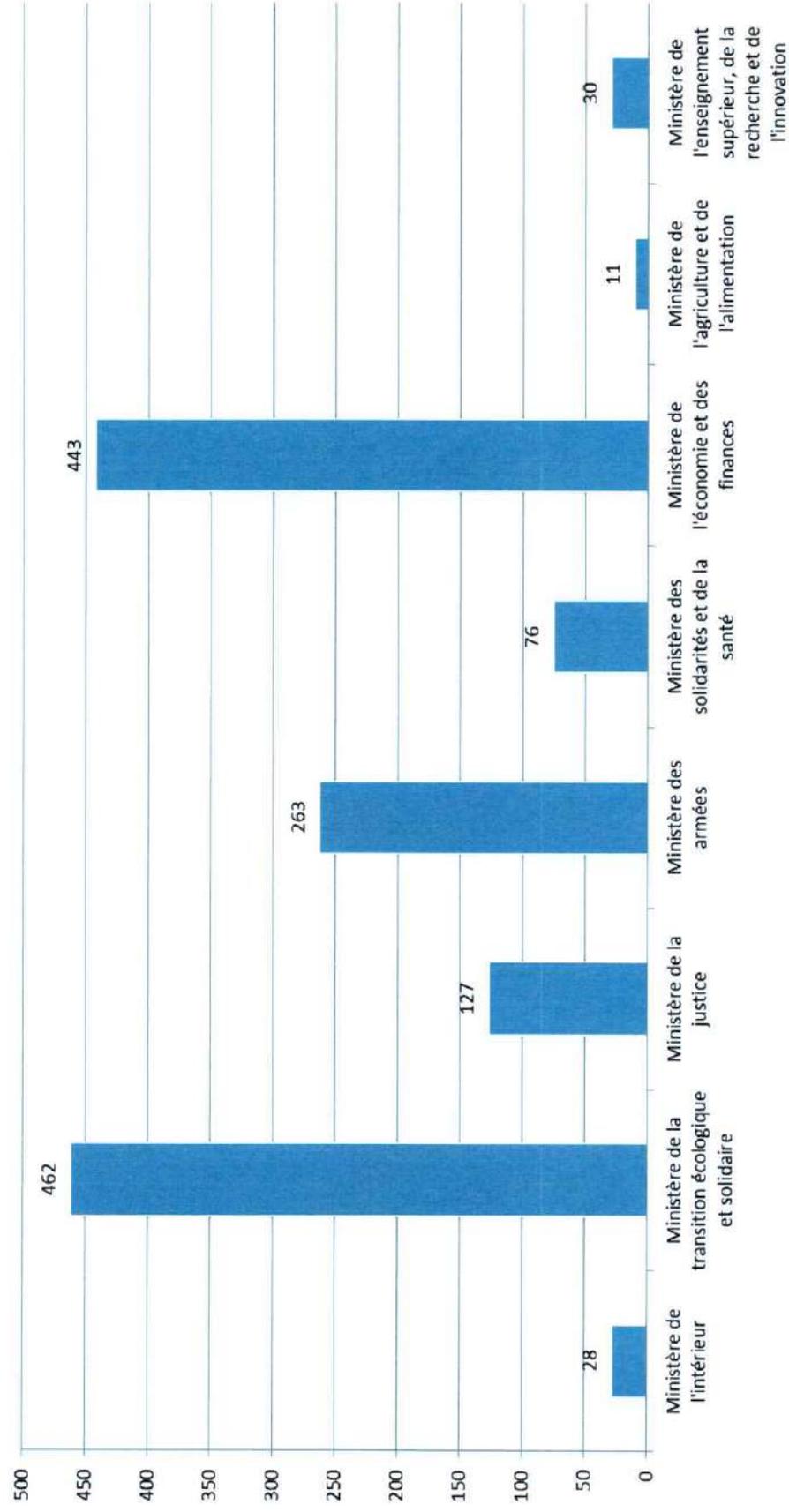
La secrétaire générale de la défense  
et de la sécurité nationale

  
**Claire Landais**

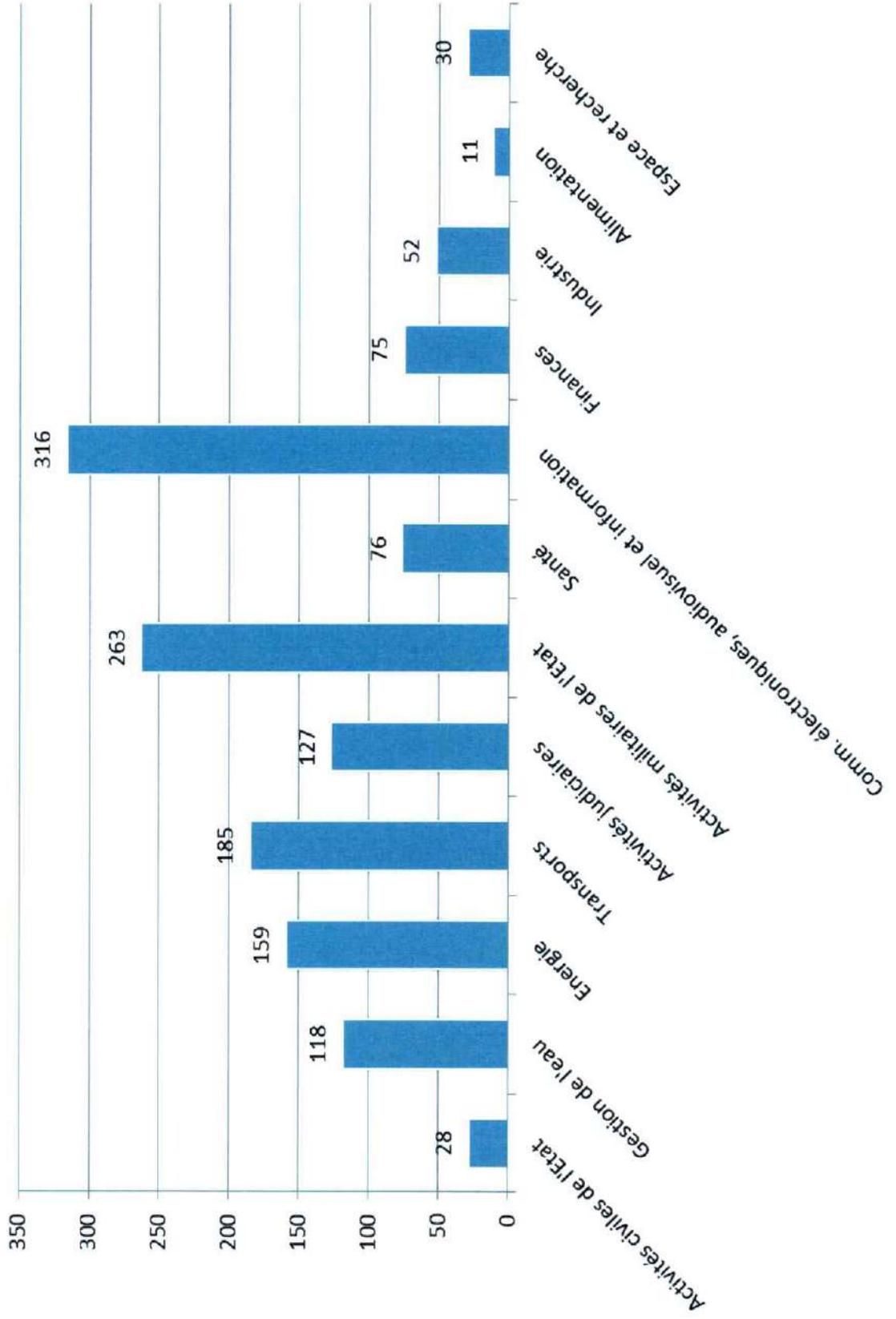
## Annexe

### Rattachement des points d'importance vitale

Nombre de points d'importance vitale par ministère coordonnateur (mars 2019)



Nombre de points d'importance vitale par secteur d'activités (mars 2019)



## **Destinataires**

### Premier ministre

Général de corps d'armée Benoît DURIEUX, chef du cabinet militaire.

Monsieur Eric JALON, conseiller affaires intérieures.

Madame Nolwenn CHOUFFOT, chargée de mission auprès des conseillers pour les affaires intérieures.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**SG** Mme LANDAIS

**SGA** GCA de WOILLEMONT

**COORD** COL VILLEMINEY  
M. DESVIGNE-REPUSSEAU  
M. REZARD

**PSE** M. BOLOT  
M. TREVISANI  
Mme MUNSCH  
M. SIMON  
ACAM DUCAMIN  
M. DUDIT  
Mme BEAUSSANT

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

*Direction de la protection  
et de la sécurité de l'Etat*

Paris, le **06 FEV. 2020**  
N°48 /SGDSN/PSE/PSN

**Note**  
**à l'attention de M. Eric JALON,**  
**conseiller pour les affaires intérieures**

- Objet** : Rapport d'activités de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale.
- Référence** : Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense.
- Annexe** : Rattachement des points d'importance vitale (pages 3 et 4).

La *commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale* (CIDS SAIV) a pour rôle d'émettre un avis sur les *directives nationales de sécurité* (DNS) rédigées par les ministères coordonnateurs. La CIDS se prononce également sur la désignation ou le retrait des *opérateurs d'importance vitale* (OIV), sur les *plans de sécurité d'opérateurs* (PSO) de dimension nationale ainsi que sur la liste des *points d'importance vitale* (PIV). L'examen des PSO de dimension « zonale » relève, pour leur part, des *commissions zonales de défense et de sécurité* (CZDS). Enfin, la CIDS peut être amenée à statuer sur toute question relative à la sécurité des activités d'importance vitale. Créée par décret le 23 février 2006, la CIDS s'est réunie, à ce jour, à 42 reprises.

**1 Bilan de l'année 2019**

La CIDS s'est réunie les 11 juin et 4 décembre 2019. Le bilan de l'année 2019 est le suivant :

- la commission a donné un avis favorable à la nouvelle DNS du sous-secteur nucléaire, achevant ainsi le cycle de révision des 22 DNS initié en 2014 ;
- la commission a donné un avis favorable à la désignation de 11 nouveaux OIV et à la suppression de 6, portant à 299 le nombre total d'OIV. Ces nouveaux opérateurs relèvent pour la plupart des secteurs des transports, des finances et des produits de santé ;

A noter que deux nouveaux opérateurs ont été désignés OIV au titre de la mission assurances de la DNS Finances. Cette nouvelle mission vitale avait été ajoutée au périmètre de la DNS Finances lors de sa révision en 2017 ;

- au terme des avis rendus par la CIDS et les commissions zonales, 1440 PIV sont répertoriés et intégrés dans la base de données cartographiques interministérielle DIVA, tenue à jour par le SGDSN. Les graphiques en annexe détaillent la répartition des PIV par ministère et par secteur d'activités ;

- la commission a également donné un avis favorable à l'analyse de risques de la *zone d'importance vitale* (ZIV) [REDACTED]

Pour les actions conduites au titre de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance, le *ministère de la transition écologique et solidaire* (MTES) a identifié 78 sites SEVESO susceptibles de devenir des PIV en raison du danger grave qu'ils représentent pour les populations. Parmi ces 78 sites :

- 46 PIV ont été désignés ou sont en cours de désignation par les commissions zonales ;
- 16 sites ne répondent pas aux critères définis et seront retirés de la liste ;
- 8 sites doivent être proposés à la désignation à l'issue de la rédaction des PSO de quatre opérateurs ;
- la discussion reste ouverte pour 8 sites.

## **2 Perspectives pour l'année 2020**

L'instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale n°6600/SGDSN/PSE/PSN du 7 janvier 2014 est en cours d'actualisation. Cette instruction décline et précise l'ensemble des dispositions relatives à la SAIV. Sa révision permettra d'intégrer les évolutions (travaux interministériels en cours) relatives aux enquêtes administratives avant l'accès aux *points d'importance vitale* et la montée en puissance du *Service national des enquêtes administratives de sécurité* (SNEAS), et de préciser certaines dispositions, notamment sur le rôle des commissions zonales de défense et de sécurité ou les équivalences avec d'autres dispositifs de planification (code ISPS<sup>1</sup> par exemple).

L'effort continuera d'être porté sur le pilotage et la mise en œuvre territoriale de la SAIV. Les formations dispensées au sein des zones de défense et de sécurité au profit des agents des préfectures de départements de ces zones visent à mieux les accompagner dans l'approbation des *plans particuliers de protection* et l'élaboration des *plans de protection externe*.



La secrétaire générale de la défense  
et de la sécurité nationale

**Claire Landais**

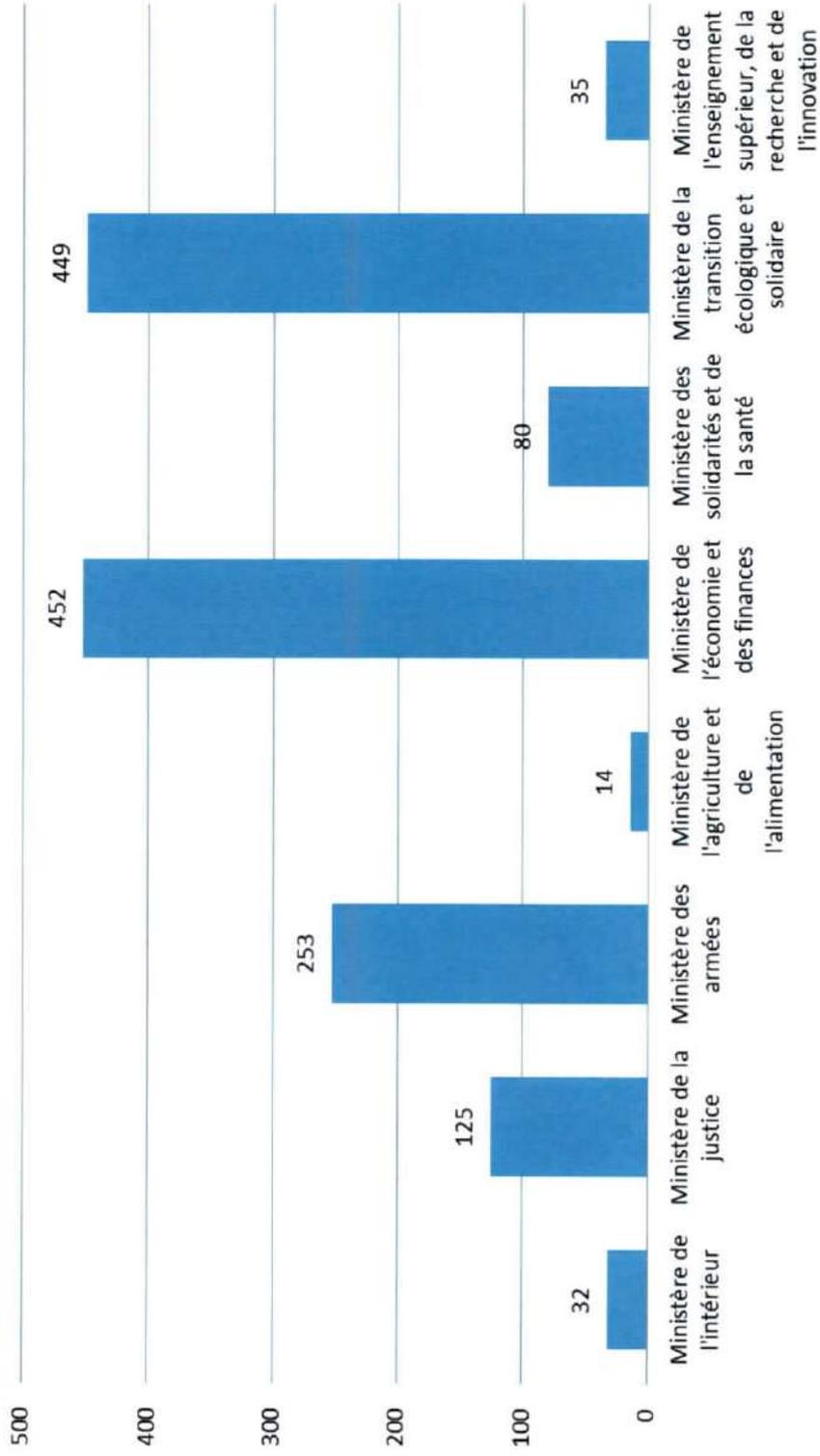
---

<sup>1</sup> Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

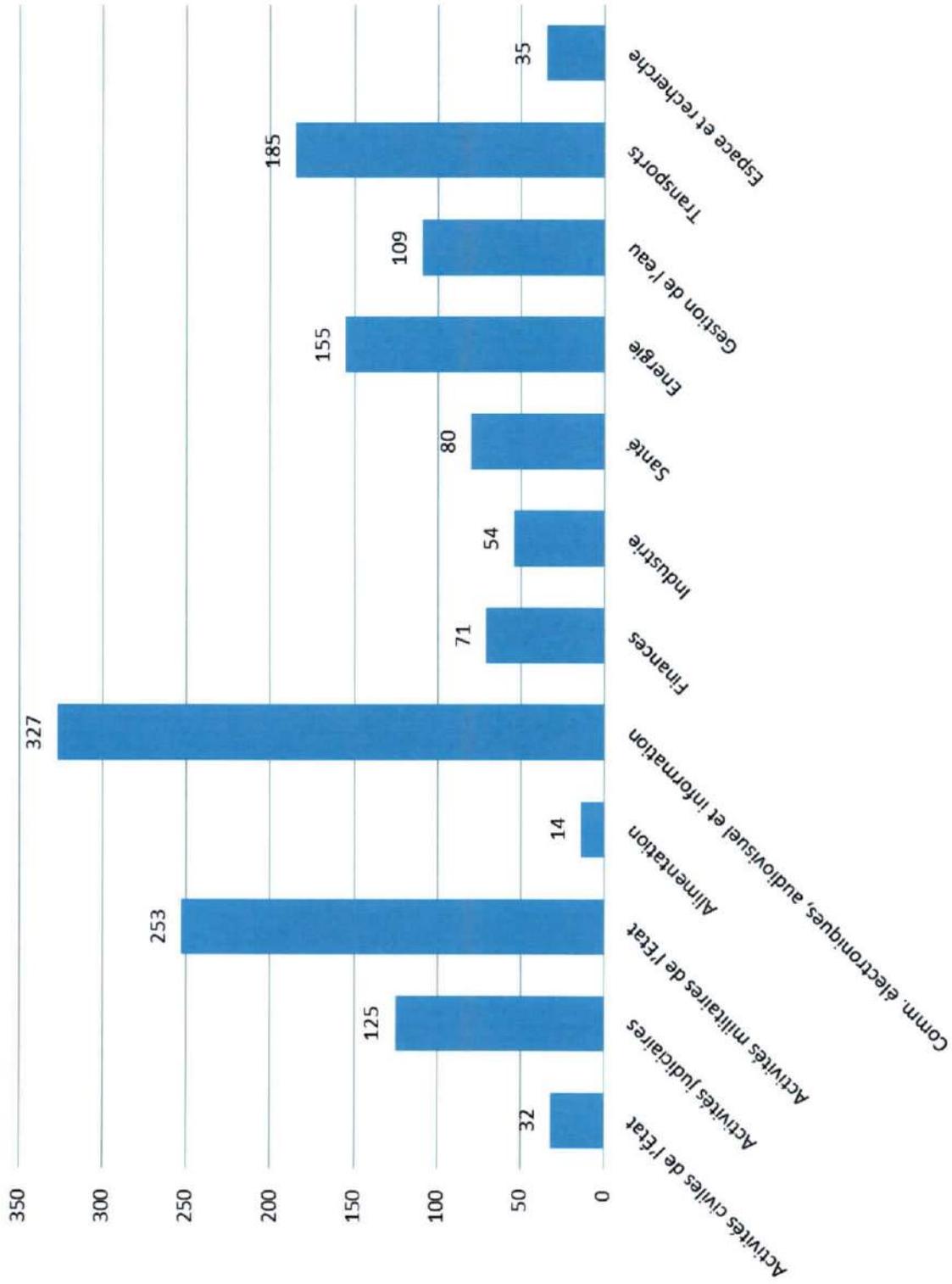
Annexe

Rattachement des points d'importance vitale

Nombre de points d'importance vitale par ministère coordonnateur (janvier 2020)



Nombre de points d'importance vitale par secteur d'activités (janvier 2020)



## **Destinataires**

### Premier ministre

Général de corps d'armée Benoît DURIEUX, chef du cabinet militaire.

Monsieur Eric JALON, conseiller affaires intérieures.

Madame Nolwenn CHOUFFOT, chargée de mission auprès des conseillers pour les affaires intérieures.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**SG** Mme LANDAIS  
**SGA** GCA de WOILLEMONT  
**COORD** COL VILLEMINEY  
**CCAB** Mme MATHIEU  
**ANSSI** IGA POUPARD  
COL GERMAIN  
M. VERHOEVEN  
**PSE** M. BOLOT  
M. TREVISANI  
Mme MUNSCH  
M. MONCONDUIT  
M. SIMON  
ACAM DUCAMIN  
M. DUDIT  
Mme BEAUSSANT



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Direction de la protection  
et de la sécurité de l'Etat

Paris, le

N° /SGDSN/PSE/PSN/NP

### **NOTE**

#### **pour le cabinet du Premier ministre**

à l'attention de Monsieur Franck ROBINE, conseiller affaires intérieures

- Objet** : Rapport d'activités de la commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale.
- Référence** : Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense.
- Annexe** : Répartition des points d'importance vitale (pages 4 et 5).

La commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale (CIDS SAIV) rassemble, sous l'égide du SGDSN, les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité des huit ministères coordonnateurs des 12 secteurs d'activité d'importance vitale, les représentants du directeur général de la police nationale, du directeur général de la gendarmerie nationale, de l'ANSSI et du chef d'état-major des armées. Cette instance permet la coordination interministérielle de l'évolution du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (désignation de nouveaux opérateurs ou points d'importance vitale, avis rendus sur les différents documents de planification, etc.). C'est également le lieu d'échanges sur des sujets connexes : évolution du dispositif d'enquêtes administratives de sécurité, protection des informations sensibles dans des dossiers publics, retour d'expérience sur la crise Covid, etc. Créée par décret le 23 février 2006, la CIDS s'est réunie, à ce jour, à 44 reprises.

Le bilan des actions conduites par la CIDS en 2020 et les perspectives pour l'année 2021 sont développés ci-dessous.

## **1 Bilan de l'année 2020 : une activité marquée par la crise sanitaire et économique**

La CIDS s'est réunie les 30 juin et 8 décembre 2020. Le bilan de l'année 2020 est le suivant :

- la commission a donné un avis favorable à la désignation de 10 nouveaux OIV et à la suppression de 7, portant à **302 le nombre total d'OIV**. Ces nouveaux opérateurs relèvent des secteurs des transports, des communications électroniques et Internet, de l'espace et des produits de santé ;
- au terme des avis rendus par la CIDS et les commissions zonales, **1430 PIV sont répertoriés** et intégrés dans la base de données cartographiques interministérielle DIVA, tenue à jour par le SGDSN. Les graphiques en annexe détaillent la répartition des PIV par ministère et par secteur d'activités.

La CIDS a clôturé le processus de désignation de nouveaux PIV (54) parmi les sites classés SEVESO conduit depuis 2015<sup>1</sup> au titre du renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance. Le MTE et le MEFR procèdent à la désignation résiduelle d'une demi-douzaine de sites.

La CIDS a procédé à un retour d'expérience sur l'impact du Covid 19 sur les activités d'importance vitale. Les aspects positifs l'emportent : pas d'incidents de sécurité, pas de rupture d'activité (hors baisse de la demande du marché), appui constant des ministères envers les opérateurs, mais des points d'attention ont été soulevés. Ainsi, la notion de services essentiels, qui va bien au-delà du champ volontairement restreint des OIV, émerge pour interroger la nécessité de prendre en compte ces secteurs économiques dans le même esprit d'aide à la résilience que pour les OIV : logistique, chaîne agroalimentaire, distributeurs de proximité. Dès lors, les réflexions ont porté sur les moyens de renforcer les obligations de continuité d'activité des opérateurs et l'inclusion de nouveaux opérateurs (notamment parmi les fournisseurs d'OIV actuels) qui présenteraient un intérêt à être intégrés au dispositif SAIV.

## **2 Perspectives pour l'année 2021 : leçons de la crise Covid et perspective européenne, la résilience comme horizon**

Après deux années de réflexion, la Commission européenne a présenté mi-décembre 2020 une proposition législative, la directive *Résilience des entités critiques*, destinée à refonder le programme européen de protection des infrastructures critiques de 2005 et à se substituer, en l'élargissant fortement, à la directive du Conseil de 2008<sup>2</sup> portant sur la protection des infrastructures critiques européennes.

Cette directive qui viserait les infrastructures critiques nationales d'un nombre élargi de secteurs (passage de 2 à 10 secteurs d'activité) induira, si elle devait être adoptée, des modifications, notamment législatives, du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale. A ce stade, la position française dans les négociations de la directive anticipe deux options de transposition et donc d'évolution de notre dispositif national :

- conserver le périmètre actuel du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) et améliorer la prise en compte de la logique de résilience par les OIV ;
- faire de la SAIV une composante durcie d'un dispositif élargi sur la résilience d'opérateurs « essentiels » mais qui ne nécessitent pas d'importants besoins de protection physique.

Le retour d'expérience de la crise Covid et le projet de directive européenne influent sur la révision de l'instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale n°6600/SGDSN/PSE/PSN du 7 janvier 2014.

<sup>1</sup> Instruction gouvernementale du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance.

<sup>2</sup> Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Il s'agira *a minima* d'intégrer les évolutions relatives aux enquêtes administratives avant l'accès aux points d'importance vitale et la montée en puissance du Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS)<sup>3</sup> et du COSSeN. Il conviendra également de préciser certaines dispositions, notamment sur le rôle des commissions zonales de défense et de sécurité, l'articulation avec l'ANSSI et les équivalences avec d'autres dispositifs de planification (code ISPS<sup>4</sup> par exemple).

Le Secrétaire général de la défense et la sécurité nationale

  
Stéphane BOUILLON

---

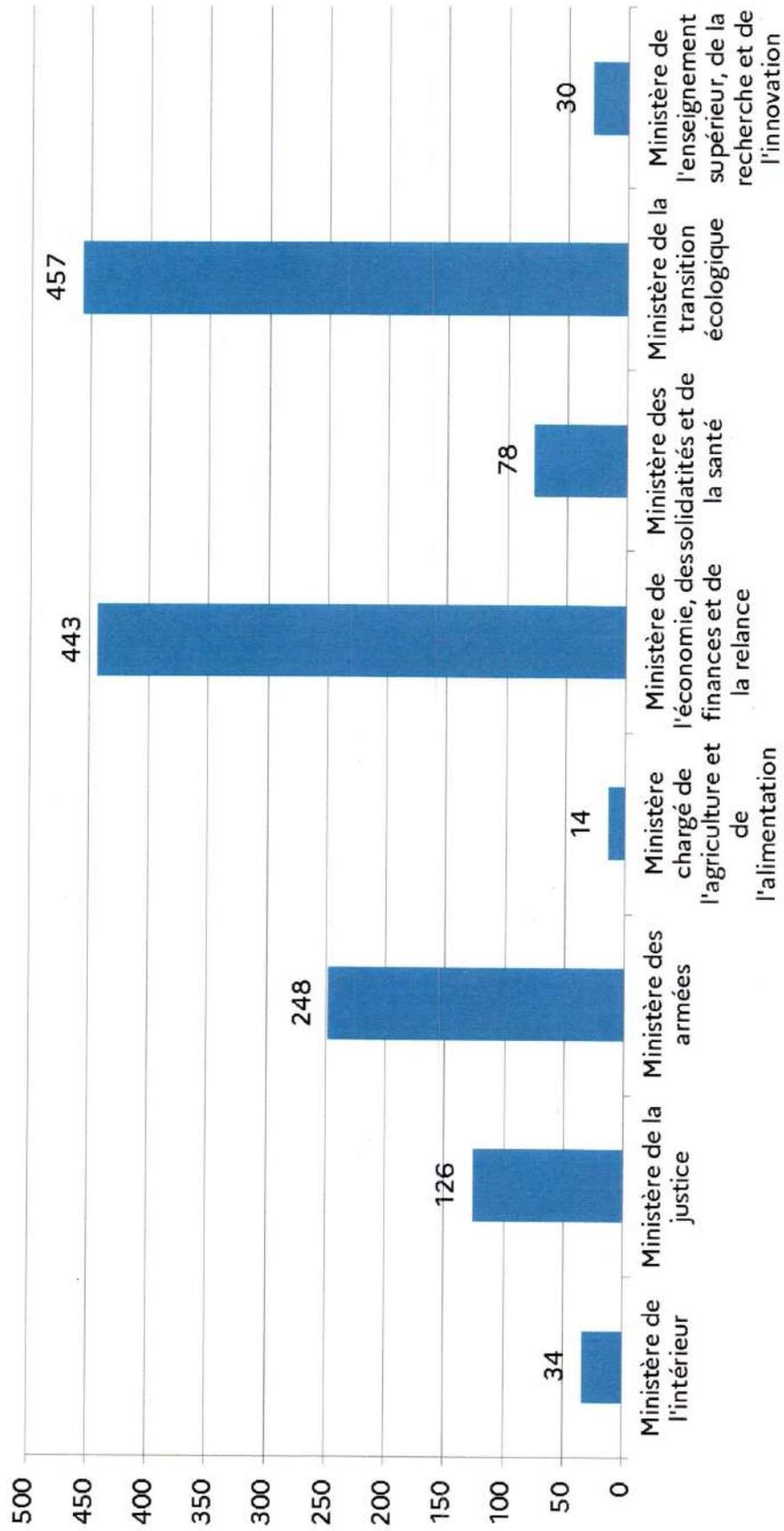
<sup>3</sup> Le SNEAS a repris à son compte la réalisation des enquêtes administratives de sécurité avant accès aux points d'importance vitale depuis septembre 2020 ; le COSSeN traite du nucléaire « civil ».

<sup>4</sup> Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.

## ANNEXE

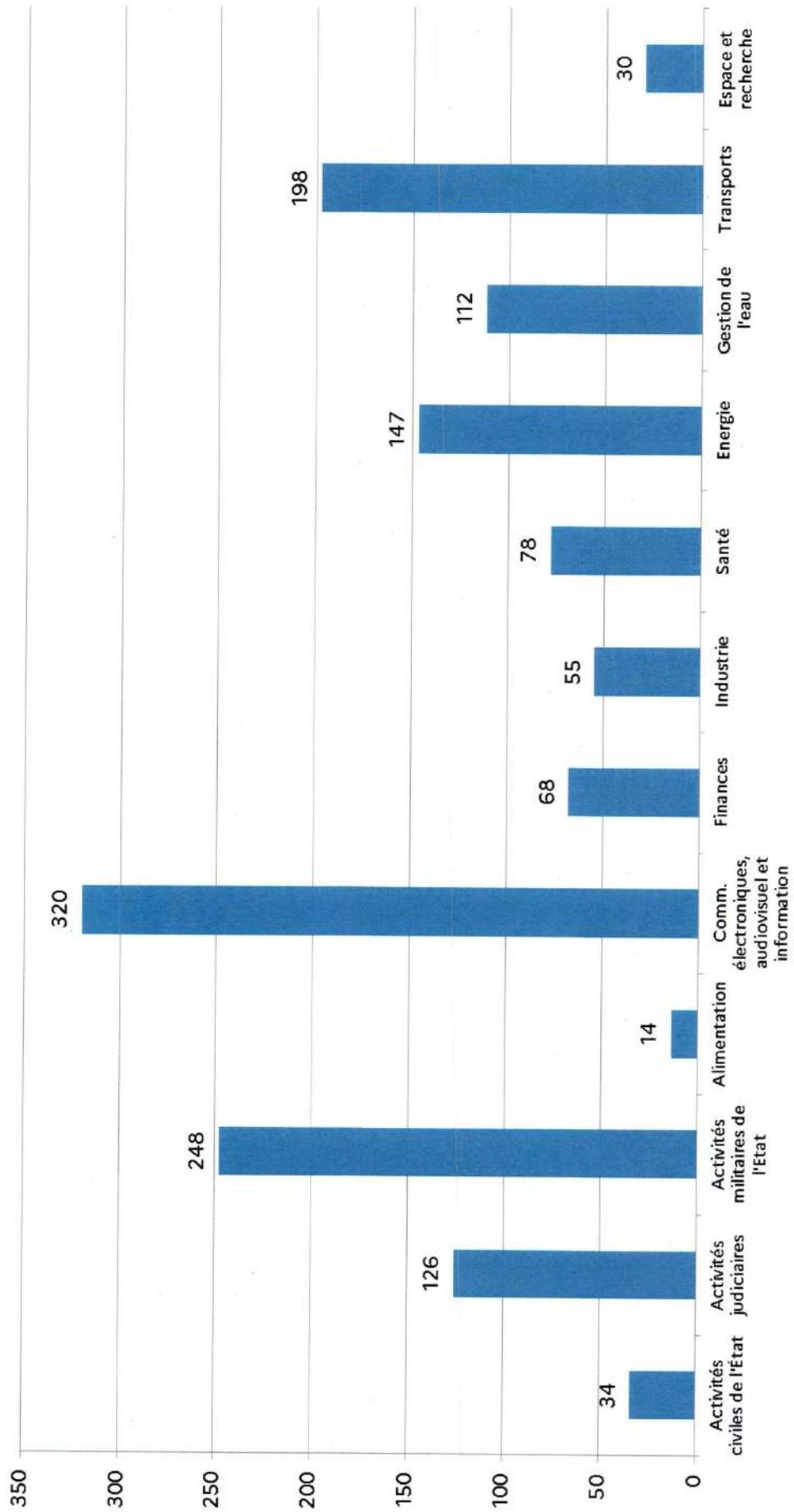
### Rattachement des points d'importance vitale

Nombre de points d'importance vitale par ministère coordonnateur<sup>5</sup> (mars 2021)



<sup>5</sup> Les secteurs d'activité d'importance vitale et leurs ministères coordonnateurs sont désignés par l'arrêté du Premier ministre du 2 juin 2006 modifié fixant la liste des secteurs d'activité d'importance vitale et désignant les ministres coordonnateurs desdits secteurs.

Nombre de points d'importance vitale par secteur d'activités (mars 2021)



## **Destinataires**

### **Premier ministre**

Général de corps d'armée Benoît DURIEUX, chef du cabinet militaire.

Monsieur Franck ROBINE, conseiller affaires intérieures, chef de pôle.

Madame Nolwenn CHOUFFOT, chargée de mission auprès des conseillers pour les affaires intérieures.

### **Diffusion interne** (par messagerie)

<b>SG</b>	M. BOUILLON
<b>SGA</b>	GCA DE WOILLEMONT
<b>COORD</b>	COL VILLEMINEY M. DAOOD
<b>ANSSI</b>	IGA POUPARD COL NAEGELEN M. VERHOEVEN
<b>PSE</b>	M. DE MAISTRE M. TREVISANI Mme MUNSCH M. SIMON Mme MERCIER M. MURGADELLA M. MONCONDUIT ACAM DUCAMIN COL LUKIC M. DUDIT Mme BEAUSSANT